

BULLETIN MENSUEL

PUBLIE PAR LA

Chambre de Commerce Française DE MONTREAL

Le commerce général du Canada LE CANADA ET LA FRANCE

L'exercice 1912-1913, qui vient de se terminer au 31 mars dernier, aura été pour le Canada le plus brillant, tant au point de vue des finances qu'à ceux du commerce et de l'industrie.

Sauf un resserrement monétaire inévitable, en raison de la tension politique européenne, le commerce général a même accentué les bonnes tendances des exercices précédents, dépassant **un milliard de dollars**. Ce chiffre place de lui-même le Canada parmi les premières puissances commerciales du monde; son importance est caractéristique, si on le rapproche de la population du pays, puisqu'il en résulte un prorata de

| | 1913 | 1912 |
|------------------------|-----------------|---------------|
| Importations | \$675,428,168 | \$559,320,544 |
| Exportations | 393,232,057 | 315,317,250 |
| Total | \$1,068,660,225 | \$874,637,794 |

Les États-Unis possèdent aujourd'hui, les 6/10 du commerce extérieur canadien, et il est vraisemblable que l'avenir en verra le développement de plus en plus marqué, explicable par la proximité de ce pays, une similitude de moeurs très grande et une connaissance réciproque des deux marchés voisins.

Depuis 1909, l'exportation du Canada vers les États-Unis s'est accrue d'une façon régulière et plus accentuée que celle vers l'Angleterre, qui est maintenant serrée de très près; nul doute que la première place lui sera ravie l'année prochaine, si la revision du tarif américain est appliquée à ce moment.

Quant aux importations du Canada, elles sont assurées en grande partie par le commerce américain, qui tend à l'accaparement du marché; le chiffre atteint par lui en 1913 représente en effet deux fois et demie celui de 1909.

\$133.50 par tête et l'augmentation de l'exercice 1913 sur 1912 est favorable, puisqu'elle ressort à 22 pour cent.

La balance du commerce penche lourdement du côté des importations, qui excèdent de plus de deux cent quatre-vingt millions de dollars; il est vrai que d'autre part le pays s'enrichit de l'argent apporté par chaque immigrant et qu'il profite des avances considérables de capitaux qui lui viennent de l'étranger.

Voici le tableau du commerce général du Canada pendant les cinq dernières années:

| | 1911 | 1910 | 1909 |
|------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Importations | \$472,247,540 | \$391,852,692 | \$309,756,608 |
| Exportations | 297,196,365 | 301,358,529 | 261,512,159 |
| Total | \$769,443,905 | \$693,211,221 | \$571,268,767 |

Le commerce français est assurément un de ceux qui ont le moins à redouter de la concurrence des États-Unis; on pourrait même presque dire que ce pays lui ouvre la voie; nos produits alimentaires et nos articles de luxe sont appelés au Canada à bénéficier d'un grand développement et à y trouver, comme aux États-Unis, un débouché proportionnellement plus large en raison de la modération relative du tarif douanier.

L'ensemble de nos transactions s'est élevé, cette année, à \$17,950,261 soit, en augmentation d'environ quatre millions de dollars sur l'exercice 1911-12 et de plus de six millions et demi de dollars sur l'exercice 1908-09.

Pendant ce même quinquennat, l'Allemagne, qui nous avait pris la troisième place l'an dernier, voit ses transactions augmenter de dix millions de dollars,

soit à \$17,616,931. Ses importations de produits canadiens déclinent légèrement, tandis que ses exportations au Dominion accusent une augmentation très marquée, mais néanmoins, inférieure à celle que nous avons la satisfaction d'enregistrer pour nous-mêmes.

Pour ne nous occuper que des nations européennes, le plus acharnées à nous faire concurrence pour divers articles; la Belgique et la Suisse ont vu, pendant ces cinq dernières années, leurs affaires s'augmenter, la première de trois millions de dollars exactement,

avec \$8,829,175, et la seconde de cent pour cent environ avec \$4,313,303. Au point de vue importations au Canada, ces deux pays ont une situation analogue, mais la Belgique achète une quantité considérable de produits canadiens, tandis que la Suisse n'importe que des quantités et des valeurs insignifiantes.

Les trois tableaux ci-dessous montrent successivement, répartis par pays, le commerce général, les importations et les exportations du Canada.

Commerce Général

| | 1913 | 1912 | 1911 | 1910 | 1909 |
|-------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Etats-Unis | \$608,266,237 | \$476,889,112 | \$404,331,540 | \$336,652,587 | \$272,631,127 |
| Royaume-Uni | 316,641,431 | 268,760,435 | 246,901,573 | 244,984,407 | 204,428,319 |
| France | 17,950,261 | 13,868,369 | 14,345,865 | 12,750,421 | 11,373,531 |
| Allemagne | 17,616,931 | 14,904,919 | 12,710,357 | 10,436,421 | 7,536,917 |
| Belgique | 8,829,175 | 7,418,641 | 6,387,798 | 6,139,980 | 5,829,033 |
| Suisse | 4,313,303 | 3,477,524 | 3,125,583 | 2,614,038 | 2,195,342 |

Importations

| | | | | | |
|-------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Etats-Unis | \$441,155,855 | \$356,354,478 | \$284,934,739 | \$223,501,809 | \$180,026,550 |
| Royaume-Uni | 138,659,429 | 116,907,022 | 109,936,462 | 95,350,300 | 70,682,944 |
| France | 15,379,764 | 11,744,664 | 11,563,773 | 10,109,544 | 8,197,435 |
| Allemagne | 14,214,547 | 11,090,005 | 10,047,340 | 7,935,230 | 6,050,365 |
| Suisse | 4,297,951 | 3,458,006 | 3,102,910 | 2,603,858 | 2,188,265 |
| Belgique | 4,020,178 | 3,686,419 | 3,614,354 | 3,239,888 | 1,901,588 |

Exportations

| | | | | | |
|-------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Royaume-Uni | \$177,982,002 | \$151,853,413 | \$136,965,111 | \$149,634,107 | \$133,745,375 |
| Etats-Unis | 167,110,382 | 120,534,634 | 119,396,801 | 113,150,778 | 92,604,357 |
| Belgique | 4,808,997 | 3,732,222 | 2,773,444 | 2,900,092 | 3,927,445 |
| Allemagne | 3,402,394 | 3,814,914 | 2,663,017 | 2,501,191 | 1,476,552 |
| France | 2,570,497 | 2,123,705 | 2,782,092 | 2,640,648 | 3,176,096 |

Notre commerce d'exportation au Canada a été souvent mis en parallèle avec celui de l'Allemagne; aussi nous paraît-il intéressant de signaler un fait généralement assez peu connu: c'est que malgré les réductions de tarif qui nous ont été concédés par le Traité franco-canadien de 1907, nous payons des droits, cependant plus élevés à proportion que l'Allemagne, qui est taxée pourtant au tarif général.

Cela dépend uniquement de l'importance des marchandises rentrant en franchise, plus grande pour ce pays que pour nous; En 1913, nous avons importé, en effet, \$3,702,062 et l'Allemagne \$4,132,348, sous ce régime.

Si nos lecteurs jettent maintenant un coup d'oeil sur le détail de nos importations, qui figure au tableau ci-dessous, ils auront l'idée exacte de l'orientation de nos affaires au Canada.

D'une façon générale, tous les produits alimentaires et les objets de luxe accusent une augmentation très sensible et pourtant, nous avons conscience que

les commerçants français ne font pas tout ce qu'ils devraient faire.

Leurs visites sont trop rares; ils se reposent trop souvent sur l'agent ou la maison de gros qui les représentent, sans se préoccuper d'ouvrir par eux-mêmes un champ plus large aux produits de leur fabrication, en sorte qu'aussi satisfaisants que soient les résultats de cette année écoulée, ils sont encore bien au dessous de ce que l'on pourrait atteindre.

De nombreuses maisons pensent que Montréal est tout le Canada et négligent les provinces de l'ouest, comme celles de l'extrême est, où la marchandise française est souvent introuvable, spécialement au point de vue alimentation.

Nous attirons spécialement l'attention de nos lecteurs sur ce fait, en ajoutant que le Canada est dans une prospérité incontestable et que ce sont les produits de qualité qu'il entend se procurer de la France, comme de l'Angleterre, d'ailleurs; nous sommes donc placés sur ce terrain d'une façon privilégiée.

Les efforts faits par les Sociétés de tempérance n'ont pas réussi à impressionner le moins du monde nos affaires en vins et spiritueux; tous ces articles sont en augmentation considérable surtout, les **vins**, les **champagnes** et les **cognacs**, ces derniers dépassent même la valeur énorme de onze cent mille dollars.

Par contre, un certain nombre de produits se rattachant au commerce de nouveautés se trouvent en diminution sensible, comme par exemple, les **velours** et les **peluches de soie**; mais cette diminution résulte vraisemblablement de la mode elle-même, car elle est générale pour tous les fournisseurs de ces articles; encore faut-il remarquer que, la plupart du temps, le montant des ventes reste cependant au dessus de celui de 1911.

Malheureusement, sur d'autres articles, cette explication n'est pas admissible et parmi eux nous citerons en première ligne les **voitures automobiles**. Il nous est très pénible de voir le chiffre insignifiant de nos ventes au Canada, alors que l'importation américaine augmente chaque année de 50 pour cent. Que sont en effet les \$54,637 qui représentent notre part d'affaires contre les \$9,738,839 des États-Unis?

Notre Chambre de Commerce n'a pourtant pas négligé ses efforts et à plusieurs reprises son bulletin a traité de cette question, en engageant les manufacturiers à chercher des débouchés sur un marché qui s'élargit de jour en jour dans des proportions vraiment extraordinaires.

Au risque de fatiguer nos lecteurs, nous répéterons encore une fois que nous bénéficions ici d'avantages douaniers sur les États-Unis, qui sont eux-mêmes de gros clients pour nous, malgré un droit de 45 pour cent; que si nous ne pouvons pas lutter avec l'Amérique pour les voitures bon marché, la fabrication soignée, qui met notre pays à la tête du monde pour l'industrie automobile, devrait nous donner le pas pour

les voitures de luxe qui s'importent en grand nombre de ce pays, à des prix variant de vingt à trente cinq mille francs.

Indépendamment des voitures de tourisme et de luxe, les véhicules industriels prennent chaque jour la place du mode de traction animale; dans cette branche, les États-Unis occupent également la première place et l'Angleterre tend à s'intéresser davantage.

Un autre article en diminution est le **parfum à base d'alcool**; il est assez difficile de déterminer la raison exacte de ce faiblissement; cependant nous devons dire que là encore nos maisons françaises ne sont pas progressives. A part quelques grosses marques introduites ici depuis de longues années et qui ne font d'ailleurs pas grande chose pour améliorer leur positions, il n'y a aucune tentative sérieuse et réellement organisée; pendant ce temps, les États-Unis augmentent leurs affaires et leurs produits inférieurs, s'acharment à faire oublier les nôtres, à grand renfort d'une publicité, qui est à conseiller pour l'introduction au Canada de tous les produits de luxe, qui laissent une certaine marge.

Une diminution assez sensible s'est produite également sur un article pour lequel nous sommes sans concurrence directe, le **savon de Marseille**; sa vente est le plus généralement répandue chez le pharmacien et il est considéré comme un produit de luxe. Les bénéfices pris par cette classe de détaillant sont en effet très élevés et atteignent jusqu'à 90 pour cent; d'autre part, le commerce de gros de produits pharmaceutiques n'est pas organisé d'une façon aussi complète, que celui de l'épicerie, en sorte que nos compatriotes qui voudraient développer ici leurs affaires devraient essayer de s'organiser eux-mêmes pour la visite de la clientèle de détail, alors que généralement leurs conditions ne comportent aucun crédit.

Importations de provenance française.

Importations Générales.

| | 1913 | 1912 | 1911 | 1913 | 1912 | 1911 |
|---|----------|----------|----------|------------|------------|------------|
| Ceintures de toutes espèces, sauf de soie | \$ 2,307 | \$ 3,629 | \$ 7,107 | \$ 129,171 | \$ 145,383 | \$ 131,291 |
| Livres, revues, etc. | 110,584 | 90,501 | 63,691 | 2,240,906 | 1,941,426 | 1,643,057 |
| Photographies, chromos, dessins, etc. | 10,029 | 11,835 | 11,519 | 1,014,634 | 970,849 | 837,680 |
| Lacets de chaussures, corsets, etc. | 30,461 | 18,863 | 42,276 | 272,159 | 197,316 | 220,190 |
| Objets manufacturés en cuivre | 25,847 | 28,509 | 31,769 | 2,360,529 | 1,678,757 | 1,510,252 |
| Macaroni et vermicelle | 92,167 | 90,661 | 74,817 | 392,890 | 292,106 | 245,938 |
| Brosses de toutes espèces | 136,564 | 102,360 | 87,309 | 677,463 | 538,633 | 470,104 |
| Boutons recouverts ou non | 40,649 | 30,493 | 49,966 | 809,702 | 553,138 | 614,905 |
| Objets manufacturés en celluloïd | 6,469 | 6,297 | 4,595 | 83,815 | 63,403 | 58,980 |
| Vêtements sacerdotaux | 38,290 | 30,689 | 36,341 | 56,953 | 38,613 | 45,241 |
| Chocolats | 4,522 | 706 | 2,667 | 300,672 | 297,477 | 299,920 |
| Peignes | 22,849 | 17,381 | 33,887 | 238,147 | 212,959 | 218,385 |
| Broderies de coton blanches et crèmes | 80,733 | 67,203 | 48,566 | 1,549,701 | 1,482,786 | 1,228,507 |
| Cotonnades, blanches et écruées | 14,889 | 1,392 | 8,771 | 3,003,130 | 2,393,633 | 2,440,767 |
| Cotonnades teintes et imprimées | 65,775 | 49,123 | 50,023 | 7,042,249 | 5,829,166 | 6,018,496 |

| | Importations de provenance française. | | | Importations Générales. | | |
|---|---------------------------------------|----------|-----------|-------------------------|-------------|-------------|
| | 1913 | 1912 | 1911 | 1913 | 1912 | 1911 |
| Confections de coton, vêtements confectionnés, etc..... | \$108,014 | \$87,595 | \$ 60,393 | \$3,044,758 | \$2,435,746 | \$1,847,785 |
| Dentelles de coton blanches ou crèmes | 109,440 | 83,468 | 80,276 | 1,685,532 | 1,328,024 | 1,077,244 |
| Sous-vêtements de coton..... | 6,406 | 8,417 | 16,016 | 115,440 | 61,467 | 61,837 |
| Velours et peluches de coton..... | 116,402 | 81,452 | 157,921 | 996,310 | 776,559 | 713,725 |
| Rideaux et portières..... | 33,231 | 25,400 | 32,578 | 738,875 | 682,994 | 739,100 |
| Colles et gélatines..... | 11,168 | 14,032 | 6,518 | 144,881 | 132,856 | 91,831 |
| Glu en poudre et en feuille..... | 15,380 | 12,169 | 10,083 | 244,214 | 202,879 | 192,699 |
| Préparations pharmaceutiques, médicinales et chimiques..... | 185,576 | 149,403 | 111,258 | 1,342,916 | 1,115,784 | 921,818 |
| Drogues et teintures diverses..... | 23,507 | 14,829 | 16,080 | 1,229,622 | 1,013,702 | 922,773 |
| Vaisselle de faïence et de porcelaine | 174,431 | 130,838 | 157,325 | 2,166,163 | 1,762,483 | 1,640,035 |
| Appareillage électrique..... | 13,164 | 8,179 | 7,499 | 6,996,037 | 4,633,159 | 4,217,681 |
| Broderies non spécifiées..... | 21,750 | 13,983 | 21,857 | 143,701 | 138,701 | 132,177 |
| Ornements en ambre, albâtre, terre cuite, etc..... | 4,355 | 9,486 | | 46,705 | 51,431 | 40,715 |
| Ornements de perles..... | 4,678 | 6,247 | 11,114 | 22,748 | 28,668 | 37,826 |
| Passementeries..... | 61,688 | 70,757 | 74,354 | 656,241 | 679,953 | 592,482 |
| Eventails..... | 1,356 | 1,283 | 1,507 | 10,740 | 9,801 | 11,889 |
| Fleurs, plumes et ornements pour chapeaux..... | 190,335 | 175,856 | 195,815 | 1,487,676 | 1,159,548 | 1,080,230 |
| Dentelles de fantaisie, cols et jolots, etc..... | 215,212 | 176,908 | 223,188 | 1,340,254 | 1,146,172 | 1,127,292 |
| Statues et statuettes..... | 24,524 | 24,779 | 29,353 | 69,911 | 75,463 | 67,776 |
| Jouets et poupées..... | 19,303 | | | 939,678 | 771,875 | 727,350 |
| Plumes et duvets..... | 12,138 | 8,572 | | 124,649 | 72,425 | 48,117 |
| Conserves de sardines et anchois.... | 45,720 | 32,883 | 42,799 | 434,744 | 288,737 | 316,430 |
| Linges divers de fil..... | 26,823 | 18,111 | 10,477 | 1,192,979 | 1,056,113 | 929,487 |
| Prunes d'ente..... | 3,011 | 6,927 | 2,655 | 466,868 | 860,405 | 459,985 |
| Amandes écalées ou non..... | 59,437 | 39,233 | 72,885 | 307,996 | 463,242 | 317,049 |
| Arachides et pékans..... | 19,332 | 30,474 | | 266,390 | 225,487 | 191,077 |
| Noix et cerneaux..... | 366,003 | 480,285 | 398,691 | 577,468 | 671,410 | 556,125 |
| Conserves de fruits..... | 27,398 | 40,825 | 20,734 | 785,782 | 535,123 | 266,401 |
| Meubles..... | 26,392 | 9,777 | 9,662 | 3,177,085 | 1,750,698 | 1,339,988 |
| Coiffures en fourrures..... | 9,859 | 22,657 | 9,086 | 793,951 | 537,416 | 576,182 |
| Fourrures préparées entièrement ou en partie..... | 231,139 | 152,640 | 123,842 | 1,362,825 | 976,247 | 963,111 |
| Vitres et glaces en feuilles..... | 161,837 | 27,395 | 44,639 | 1,198,173 | 855,708 | 751,566 |
| Glaces à tain encadrées ou non..... | 31,329 | 22,967 | 18,586 | 163,681 | 104,773 | 100,599 |
| Gants et mitaines..... | 716,048 | 460,276 | 583,819 | 2,793,606 | 1,893,395 | 2,099,745 |
| Pneumatiques..... | 30,263 | | | 1,659,065 | 890,880 | 569,904 |
| Chapellerie de soie et de feutre..... | 32,626 | 20,960 | 29,931 | 2,298,719 | 1,716,914 | 1,746,533 |
| Chapellerie de paille..... | 95,872 | 76,288 | 56,407 | 2,919,369 | 2,062,087 | 1,646,521 |
| Automobiles..... | 54,637 | 116,326 | 90,093 | 9,738,839 | 6,511,115 | 4,235,196 |
| Objets manufacturés de fer et d'acier. | 30,759 | 26,499 | 34,221 | 11,765,265 | 9,193,955 | 7,122,976 |
| Confitures et gelées..... | 10,543 | 8,029 | | 805,242 | 518,836 | 316,793 |
| Bijouterie..... | 205,062 | 59,706 | 62,469 | 2,153,547 | 1,711,263 | 1,486,787 |
| Objets manufacturés en plomb..... | 37,100 | 28,788 | 27,871 | 148,141 | 112,060 | 106,805 |
| Objets manufacturés d'aluminium.... | 4,948 | 9,795 | | 123,011 | 116,298 | 90,454 |
| Appareils à gaz et électricité..... | 5,622 | 3,371 | | 780,728 | 609,209 | 507,574 |
| Eaux minérales et gazeuses..... | 103,984 | 90,680 | 82,776 | 271,985 | 231,082 | 202,173 |
| Instruments de musique en cuivre... | 17,722 | 11,606 | 14,987 | 81,895 | 66,044 | 63,738 |
| Huils d'olive..... | 86,939 | 63,027 | 67,417 | 275,308 | 199,961 | 202,515 |

| | Importations de provenance française. | | | Importations Générales. | | |
|--|---------------------------------------|-----------|-----------|-------------------------|------------|------------|
| | 1913 | 1912 | 1911 | 1913 | 1912 | 1911 |
| Huiles essentielles | \$ 34,467 | \$ 18,562 | \$ 15,241 | \$ 350,428 | \$ 261,693 | \$ 210,790 |
| Instruments photographiques et scientifiques | 56,414 | 42,701 | 39,388 | 1,326,493 | 1,091,980 | 952,668 |
| Objets manufacturés en papier..... | 100,361 | 64,483 | 54,146 | 2,482,760 | 1,821,936 | 1,569,087 |
| Parfums non alcooliques..... | 56,924 | 53,728 | 43,748 | 446,377 | 341,937 | 468,251 |
| Maroquinerie | 36,949 | 20,534 | 13,264 | 652,897 | 128,588 | 468,251 |
| Pierres précieuses et imitations non montées | 159,896 | 92,532 | 76,650 | 518,343 | 361,621 | 315,624 |
| Fromages | 50,308 | 17,849 | 28,242 | 302,158 | 178,811 | 171,269 |
| Viandes et pâtés de conserves..... | 9,524 | 7,771 | 9,821 | 393,374 | 291,583 | 172,554 |
| Rubans de toutes sortes..... | 377,591 | 354,410 | 355,701 | 1,667,934 | 1,397,239 | 1,345,895 |
| Graines diverses | 8,932 | 4,118 | 6,912 | 325,060 | 319,965 | 349,298 |
| Objets manufacturés en soie..... | 990,612 | 810,372 | 867,960 | 5,762,223 | 4,782,362 | 4,684,584 |
| Blouses et chemisettes..... | 2,329 | 1,026 | | 90,140 | 36,691 | 35,630 |
| Confections de soie | 57,610 | 47,113 | 59,877 | 1,020,594 | 814,559 | 664,531 |
| Objets manufacturés divers en soie ou partie | 100,296 | 44,790 | 35,952 | 568,190 | 310,167 | 252,098 |
| Velours et peluches de soie..... | 93,839 | 106,888 | 45,430 | 555,434 | 638,956 | 488,788 |
| Savon de Marseille..... | 155,136 | 170,099 | 143,420 | 175,629 | 191,100 | 157,052 |
| Savons de toilette..... | 8,191 | 8,274 | 6,199 | 415,563 | 350,852 | 251,403 |
| Absinthe | 12,118 | 8,268 | 7,148 | 12,459 | 8,720 | 7,689 |
| Eau de vie et imitations..... | 1,116,398 | 924,488 | 757,500 | 1,140,290 | 941,322 | 415,575 |
| Liqueurs et cordiaux..... | 113,313 | 90,191 | 75,109 | 217,477 | 185,820 | 139,899 |
| Rhum | 37,121 | 25,534 | 26,591 | 122,448 | 107,315 | 93,247 |
| Elixirs et essences diverses..... | 8,337 | 6,822 | 7,276 | 56,447 | 45,693 | 43,346 |
| Vins médicinaux | 26,482 | 20,582 | 17,859 | 35,969 | 24,754 | 20,750 |
| Parfums à base d'alcool..... | 105,156 | 113,968 | 92,782 | 220,646 | 200,284 | 160,471 |
| Vermouth | 37,358 | 24,811 | 20,416 | 55,429 | 39,644 | 31,743 |
| Vins (jusqu'à 26% proof spirit)..... | 229,440 | 172,195 | 152,467 | 400,695 | 302,000 | 261,010 |
| Champagne et vins mousseux..... | 758,520 | 685,293 | 540,660 | 806,989 | 725,035 | 577,226 |
| Confiserie | 28,730 | 19,900 | 19,149 | 1,541,485 | 1,158,034 | 865,658 |
| Trousses chirurgicales et bandages.. | 1,391 | 423 | 893 | 62,455 | 44,815 | 43,275 |
| Pipes et articles pour fumeurs..... | 252,539 | 169,203 | 159,209 | 1,015,890 | 865,244 | 807,989 |
| Conserves de légumes..... | 130,958 | 99,597 | 93,549 | 585,294 | 456,235 | 308,227 |
| Vinaigres | 1,633 | 375 | 448 | 66,209 | 59,313 | 45,588 |
| Montres et mouvements..... | 27,564 | 46,797 | 20,970 | 1,524,976 | 1,284,994 | 1,103,290 |
| Objets manufacturés en bois..... | 21,443 | 19,923 | 20,559 | 2,891,447 | 2,005,245 | 1,613,661 |
| Lainages et cachemires..... | 110,580 | 103,920 | 108,766 | 3,221,612 | 3,449,001 | 3,459,669 |
| Draps, lainages de fantaisie et flanelle | 7,893 | 22,218 | 33,824 | 1,631,524 | 1,634,515 | 1,815,153 |
| Bonneterie de laine..... | 17,354 | 18,103 | 23,349 | 3,253,924 | 2,342,000 | 1,722,236 |
| Objets manufacturés en laine..... | 948,493 | 828,855 | 932,274 | 10,435,013 | 7,069,152 | 6,685,642 |
| Confections de laine | 24,193 | 26,626 | 38,688 | 3,177,528 | 2,451,320 | 2,077,822 |
| Diamants non montés | 383,803 | 158,669 | 199,117 | 3,846,350 | 2,611,854 | 2,184,683 |
| Peaux brutes | 1,922,120 | 896,310 | 1,097,658 | 13,305,471 | 8,724,735 | 7,936,115 |
| Laines brutes | 234,060 | 223,097 | 250,562 | 2,068,028 | 1,555,395 | 1,496,520 |
| Graines légumineuses à semence.... | 70,889 | 12,517 | 21,413 | 229,251 | 88,182 | 93,994 |
| Livres religieux | 38,652 | 30,147 | 20,807 | 363,792 | 298,393 | 306,897 |
| Livres universitaires | 37,164 | 37,898 | 29,696 | 607,687 | 517,044 | 441,336 |
| Paille tressée pour chapeaux..... | 6,524 | 11,625 | 8,023 | 349,777 | 253,267 | 225,853 |
| Frange d'or et de bronze..... | 10,546 | 7,221 | 4,943 | 11,431 | 15,284 | 9,766 |
| Vases religieux | 23,693 | 19,333 | 29,788 | 40,124 | 32,716 | 40,795 |
| Crème de tartre | 197,835 | 189,979 | 169,059 | 276,314 | 274,603 | 240,430 |
| Glycerine non raffinée | 13,677 | ... | | 159,174 | 128,962 | 685,673 |

| | Importations de provenance française. | | | Importations Générales. | | |
|---|---------------------------------------|-----------|---------|-------------------------|------------|------------|
| | 1913 | 1912 | 1911 | 1913 | 1912 | 1911 |
| Chlorate de soude..... | \$ 13,557 | \$ 34,111 | | \$ 19,739 | \$ 54,776 | \$ 34,008 |
| Sérum et produits bactériologistes... | 3,732 | 3,238 | 3,931 | 127,564 | 95,741 | 84,848 |
| Cloches d'églises..... | 34,908 | 27,029 | 30,611 | 63,656 | 58,692 | 60,231 |
| Effets d'immigrants | 162,043 | 89,383 | 17,661 | 15,934,383 | 15,145,212 | 14,072,611 |
| | Exportations en France. | | | Exportations Générales. | | |
| | 1913 | 1912 | 1911 | 1913 | 1912 | 1911 |
| Amiante | 98,173 | 58,098 | 105,258 | 2,486,769 | 2,097,814 | 2,076,477 |
| Conserves de saumon | 76,071 | 87,347 | 55,328 | 3,493,690 | 3,830,178 | 3,668,598 |
| Conserves de homard | 957,231 | 760,106 | 832,818 | 3,083,275 | 3,082,778 | 2,762,855 |
| Pois ronds secs | 26,694 | 25,786 | 56,093 | 202,346 | 446,430 | 490,595 |
| Blé | 219,906 | 8,000 | 111,991 | 95,988,662 | 64,690,325 | 49,896,924 |
| Machines agricoles et pièces déta- chées | 631,971 | 656,398 | 878,469 | 6,407,828 | 5,801,490 | 5,911,944 |

Nouvelles dispositions consulaires pour l'exportation des produits canadiens en France

Nous venons d'être informés par le Consulat Général de France, à Montréal, que M. le Ministre des Finances à Paris, vient de supprimer la tolérance, consentie à titre provisoire, qui consistait à faire bénéficier les produits canadiens, transitant via New-York pour la France, du régime de transport en droiture sur simple production de certificats d'origine.

A l'avenir, les importateurs en France, de produits

canadiens, passant par cette voie, devront produire, outre le certificat d'origine habituel, une attestation délivrée par le Consulat Général de France, à New-York, certifiant que les marchandises n'ont subi à New-York, aucune manipulation, changement d'emballage ou modification de marque.

Nous portons ce nouveau règlement à la connaissance des intéressés.

Modifications au tarif Canadien

Au cours de son exposé budgétaire pour 1913, le Ministre des Finances a annoncé le mois dernier, les modifications au tarif qui figurent sur le tableau ci-contre et sont en application à l'heure actuelle.

La majorité de ces changements était devenue nécessaire à la suite du Traité de commerce intervenu entre le Canada et les Antilles Anglaises. Les intérêts français ne sont pas affectés généralement par les augmentations qui en sont la conséquence, puisqu'il s'agit de produits tropicaux.

Cependant, il y a lieu de signaler à l'attention de nos lecteurs deux augmentations sensibles, portant sur le cacao en poudre et sur les préparations de chocolat et confiseries de chocolat. Sur le premier article l'augmentation est de 5 pour cent ad valorem, mais le tarif préférentiel britannique est relevé d'autant; quant aux deuxièmes, un droit de $\frac{1}{2}$ cent par 100 livres leur est désormais imposé en plus d'une augmentation de $2\frac{1}{2}$ pour cent ad valorem alors que le tarif préférentiel britannique reste fixé à $22\frac{1}{2}$ pour

cent, mais est grevé lui aussi du même droit spécifique.

Nous ne pensons pas que ces modifications aient une grande influence sur nos importations de cacao en poudre, qui sont insignifiantes et nous espérons qu'elles n'en auront pas non plus sur celle des chocolats et des confiseries, dont les statistiques de l'année dernière accusent une certaine augmentation de consommation.

D'autre part, deux diminutions sont susceptibles d'intéresser le commerce français: celle de 1 cent les 100 livres sur le ciment de Portland et celle de 5 pour cent ad valorem sur le fil à coudre en écheveaux.

Enfin différents appareils destinés aux hôpitaux publics et au sauvetage des mineurs, (appareils respiratoires) entrent dans la liste de franchise; nous pensons que, surtout pour les premiers, l'industrie française devrait faire quelques efforts qui seraient suivis de succès, étant donné la perfection scientifique de sa fabrication.

MODIFICATIONS AU TARIF DOUANIER

| Item du tarif. | Tarif de faveur pour la Grande-Bretagne. | Tarif intermédiaire. | Tarif général. |
|---|--|----------------------|----------------|
| 20 Pâte ou "liqueur" de cacao et pâte ou "liqueur" de chocolat, non sucrée, en blocs ou gâteaux. par livre | 3½ cents. | 4 cents. | 4 cents. |
| 20a Beurre fabriqué avec l'amande du cacao. par livre | 1½ cents. | 2 cents. | 2 cents. |
| 21 Pâte ou "liqueur" de cacao et pâte ou "liqueur" de chocolat, sucrée, en blocs ou gâteaux d'au moins deux livres de pesanteur. par livre | 3½ cents. | 4 cents. | 4 cents. |
| 22 Préparations de cacao ou de chocolat en poudre. | 20 p.c. | 25 p.c. | 25 p.c. |
| 23 Préparations de cacao ou de chocolat, n. a. p., et confiseries recouvertes de ou contenant du chocolat, le poids de l'enveloppe et du carton devant être compris, dans le poids soumis au droit. par livre | ½ cent. | ½ cent. | ½ p.c. |
| 39a Farine de riz, de sagou, de cassave, de tapioca, et riz moulu par livre | 22½ p.c. | 35 p.c. | 35 p.c. |
| 39b Arrowroot. par livre | ¾ cent. | 1 cent. | 1 cent. |
| 62a Son de riz. | ½ cent. | 1 cent. | 1 cent. |
| 63a Son de riz. | 12½ p.c. | 17½ p.c. | 17½ p.c. |
| 69a Nourriture des bestiaux contenant de la mélasse. | 15 p.c. | 20 p.c. | 20 p.c. |
| 77 Fèves, savoir:—Fèves de Tonka et de vanille à l'état naturel; caroubes; caroubes moulues. | En franchise. | En franchise. | En franchise. |
| 77a Fèves de cacao, non torréfiées, broyées ou moulus. | En franchise. | 75 cents. | 75 cents. |
| 101 Oranges, pamplemousses et citrons. | En franchise. | En franchise. | En franchise. |
| 101a Limons. | En franchise. | 10 p.c. | 10 p.c. |
| 109 Amandes de toutes sortes, n. a. p., y compris pistaches de terre écalées. par livre | 1 cent. | 2 cents. | 2 cents. |
| 110 Noix de coco, n. a. p. le cent | 25 cents. | 75 cents. | 75 cents. |
| 111 Noix de coco, quand elles sont importées du pays dans production par navire se rendant directement dans un port canadien. le cent | En franchise. | 50 cents. | 50 cents. |
| 113 Noix de coco desséchées, sucrées ou non. . . . la livre | 2 cents. | 4 cents. | 4 cents. |
| 113a Copra, où amande de coco brisé, non hachées, desséchées ou préparées en quelque manière. . . la livre | En franchise. | ¾ cent. | ¾ cent. |
| 134 Tout sucre au-dessus du numéro seize, type de Hollande sous le rapport de la couleur et tous sucres raffinés de toute espèce, qualité ou type, accusant au polariscope au plus quatre-vingt-huit degrés, par cent livres. | 72 cents. | 93 cents. | 93 cents. |
| Et pour chaque degré additionnel en plus de quatre-vingt-huit degrés. par cent livres | 1 cent. | 1 1-3 cent. | 1 1-3 cent. |
| Sauf que les fractions de cinq dixièmes de degré ou moins ne seront pas imposables, et que les fractions de plus de cinq dixièmes seront imposables sur le pied d'un degré. | | | |
| Sauf que le sucre raffiné aura droit d'entrer sous le tarif de faveur pour la Grande-Bretagne, sur preuve satisfaisante, donnée au ministre des Douanes que ce sucre raffiné a été fabriqué en entier du sucre brut produit dans les colonies et possessions britanniques et non autrement. | | | |
| 135 Sucre n. a. p., non au-dessus du numéro seize, type de Hollande sous le rapport de la couleur, égouts de sucre ou pompages égouttés durant le transit, mélado ou mélado concentré, fonds de cuves, et concrétions, et mélasses accusant au polariscope plus de cinquante-six degrés, et non au-dessus de soixante et quinze degrés. par cent livres | 25 cents. | 31¼ cents. | 31¼ cents. |
| Et pour chaque degré additionnel au-dessus de soixante et quinze degrés. par cent livres | ¾ cent. | 17½ p.c. | 1¼ cent. |
| Sauf que les fractions de cinq dixièmes de degré ou moins ne seront pas imposables et que les fractions de plus de cinq dixièmes seront imposables sur le pied d'un degré. | | | |
| Sauf que tout sucre brut, y compris le sucre spécifié dans cet item, et étant le produit d'une colonie ou d'une possession britannique, entrera sous le tarif de faveur pour la Grande-Bretagne, lorsqu'il sera importé directement d'une colonie ou possession britannique, au Canada. | | | |
| Sauf que le sucre importé sous cet item ne sera pas sujet à un droit spécial. | | | |
| 135a Sucre brut tel que décrit au numéro 135 du tarif, lorsqu'il est importé pour être raffiné au Canada par des raffineurs de sucre canadiens, jusqu'à concurrence de la quantité de sucre raffiné durant les années civiles 1912 et 1913 par ces raffineurs de sucre de betterave canadienne produit au Canada, sous l'empire de règlements établis par le ministre des Douanes, les cent livres, accusant au polariscope au plus soixante et quinze degrés | 25 cents. | 25 cents. | 25 cents. |

MODIFICATIONS AU TARIF DOUANIER (Suite)

| Item du tarif. | Tarif de faveur pour la Grande-Bretagne. | Tarif intermédiaire. | Tarif Tarif général. |
|--|--|----------------------|----------------------|
| Et les cent livres pour chaque degré additionnel au-dessus de soixante et quinze degrés..... | | | |
| Sauf que le sucre importé sous cet item ne sera pas sujet à un droit spécial. Cet item devant prendre fin au 31 décembre 1914. | | | |
| 136a | En franchise. | 1½ cent. | 1½ cent. |
| 140a | 12½ p.c. | 7½ p.c. | 17½ cents. |
| 141 | | | |
| Sucre candi, et confiseries, n. a. p., y compris les gommes sucrées, les écorces candies et le mais crevé, fruits candis, noix candies, poudres à donner du goût, poudres à custards, poudres à gelée, confitures, pains sucrés, gâteaux, pâtés, puddings et toutes autres confiseries contenant du sucre..... | | | |
| 152 | 22½ p.c. | 35 p.c. | 35 p.c. |
| 152a | 15 p.c. | 10 cents. | 20 p.c. |
| 153 | 12½ p.c. | 17½ p.c. | 17½ p.c. |
| 180a | En franchise. | 5 cents. | 5 cents. |
| Photographies envoyées à la presse, pour servir seulement comme gravures de revues, sous l'empire de règlements faits par le ministre des Douanes... | | | |
| 205a | En franchise. | En franchise. | En franchise. |
| 264 | En franchise. | En franchise. | En franchise. |
| Huiles essentielles, n. a. p., y compris huile de laurier, extrait de limons et huile de menthe poivrée..... | | | |
| 276a | 5 p.c. | | 7½ p.c. |
| 277a | 12½ p.c. | 17½ p.c. | 17½ p.c. |
| 290 | 12½ p.c. | 17½ p.c. | 17½ p.c. |
| Ciment, ciment de Portland, et ciment hydraulique ou chaux hydraulique, en barils, sacs ou barriques, le poids du colis à être inclus dans le poids impossible, les cent livres..... | | | |
| 441 | 7 cents. | 10 cents. | 10 cents. |
| Machines à fondre les caractères et à composer et leurs pièces propres à servir dans les ateliers d'imprimerie..... | | | |
| 447a | En franchise. | En franchise. | En franchise. |
| Locomobiles de traction (non des charrues) pour le creusage des fossés propres à la préparation des rigoles pour tuyaux de drainage agricole, évalués au détail à pas plus de trois mille dollars chacune | | | |
| 466a | En franchise. | En franchise. | En franchise. |
| Appareils en verre et autres appareils scientifiques pour travaux de laboratoire dans les hôpitaux publics, aussi appareils de stérilisation, non compris les laveuses ou machines de buanderie (tous les articles dans cet item ayant été importés de bonne foi pour l'usage et par l'ordre d'un hôpital public)..... | | | |
| 535 | En franchise. | En franchise. | En franchise. |
| 584a | 7½ p.c. | 10 p.c. | 10 p.c. |
| 616a | 12½ p.c. | 17½ p.c. | 17½ p.c. |
| 664a | En franchise. | En franchise. | En franchise. |
| Composés de nitrate non spécifiés ailleurs préparés pour être utilisés dans la manufacture d'explosifs | | | |
| 680a | En franchise. | En franchise. | En franchise. |
| 689a | 12½ p.c. | 17½ p.c. | 17½ p.c. |
| Eponges, de production marine..... | | | |
| Appareils de sauvetage pour les mineurs, à être utilisés dans les cas d'urgence dans les mines, alors qu'il est nécessaire de recourir à la respiration artificielle en présence de gaz vénéneux, et appareils de résurrection automatique pour respiration artificielle, pour aider à conserver la vie humaine..... | | | |
| | En franchise. | En franchise. | En franchise. |

L'ARRIVEE DE "LA TOURAINE" A MONTREAL

Le paquebot "La Touraine" de la Compagnie Générale Transatlantique est arrivé dans le port de Montréal dans la matinée du 2 mai, battant le pavillon français dont nous n'avons cessé, depuis longtemps, d'espérer et de réclamer la venue.

En effet, dès 1886 — l'année même de sa fondation — notre Chambre demandait instamment au Gouvernement de la République et aux armateurs français

la création d'un service maritime direct entre la France et le Canada.

Plusieurs tentatives furent faites successivement, mais sans donner les résultats que l'on en attendait: Ce fut d'abord en 1886 la ligne Bossière, puis en 1893 la ligne Franco-Canadienne et en 1902 la ligne Finska-Lloyd de la Rochelle.

Enfin en 1905, l'Allan Line inaugurait le service régulier entre le Havre et Montréal, qu'elle exploite encore aujourd'hui, à l'aide d'une large subvention du gouvernement Canadien.

Nous devons reconnaître que cette dernière ligne a rendu de très grands services, pour le développement des relations commerciales du Canada et de la France; sa fondation remonte en effet à l'époque où nos affaires ont pris l'importance et l'impulsion ascendante, dont nous avons aujourd'hui même la satisfaction de nous féliciter dans ce bulletin.

Mais il nous fallait mieux que cela encore; notre amour-propre national réclamait impérieusement une ligne de navigation vraiment et entièrement française.

Après vingt-sept années d'études et de travaux, nous obtenons enfin ce que notre Chambre n'a cessé de réclamer depuis son origine; voilà pourquoi l'arrivée à Montréal du paquebot "La Touraine" a pour nous une grande signification.

Nous y voyons la consécration de nos efforts et la reconnaissance, par une puissante compagnie française, que notre commerce au Canada n'est pas une quantité négligeable et que notre optimisme au sujet de son avenir n'est pas exagéré.

La Compagnie Générale Transatlantique avait inauguré l'an dernier un service entre le Havre et Québec qui a fonctionné régulièrement chaque mois; sa décision de faire remonter cette année ses navires jusqu'à Montréal a été connue tardivement, tant des passagers que des chargeurs intéressés, de plus elle déclarait elle-même que ce service n'était qu'un essai; on conçoit donc que cette dernière catégorie de clientèle se soit quelque peu réservée jusqu'à présent, en attendant les événements.

Malgré cela, le premier voyage de "La Touraine" est en somme très satisfaisant, puisque ce paquebot a transporté du Havre à Montréal 93 passagers de cabine, 595 de 3ème classe et environ 360 tonnes de fret, puis à son retour de Montréal au Havre 77 passagers de cabine, 20 de 3ème classe et environ 350 tonnes de fret. Le tonnage net du paquebot est d'environ 900 tonnes.

Notre Chambre a eu le plaisir de recevoir, le jour de son arrivée, la visite de l'état-major de "La Touraine" au cours de sa séance régulière de quinzaine.

Notre Président prononça simplement quelques mots de bienvenue à l'adresse du Commandant Causin et de ses officiers, exprimant quelle satisfaction il éprouvait de voir le pavillon français flotter dans le port de Montréal.

Le soir, un banquet était offert à bord de "La Touraine" par Mr. Paul Faguet, Agent général de la Compagnie Générale Transatlantique à New-York, réunissant une centaine de convives, comprenant des représentants du commerce, de l'industrie et de la finance, ainsi que des personnalités officielles.

A l'heure des toasts, Mr. Faguet portait tout d'a-

bord les santés de Sa Majesté George V et de Mr. Poincaré, Président de la République; puis il rappelait sa visite à Montréal du mois précédent, au cours de laquelle il avait annoncé la conclusion des arrangements de sa Compagnie avec la Commission du Port de Montréal et la prochaine arrivée dans cette ville du paquebot "La Touraine".

Il ajoutait que, cette promesse tenue, l'intention de la Compagnie Générale Transatlantique était d'augmenter peu à peu l'importance de son service et qu'il espérait personnellement que tous les navires remonteraient jusqu'à Montréal l'année prochaine pendant l'ouverture de la navigation.

"Quant au nombre de navires, dit-il, il ne peut aller qu'en accroissant et pour que nous vous donnions complète satisfaction dans un avenir prochain, cela dépendra beaucoup de l'appui que nous recevrons de vous".

Plusieurs importants discours furent ensuite prononcés par Mr. Louis Raynaud, chargé du Consulat Général de France; Mgr. Roy, représentant l'Archevêque de Montréal; Mr. Lavallée, Maire de Montréal; MM. Ross, Président de la Commission du Port; S. White, receveur des Douanes; Huntly Drummond, Président du Board of Trade; Colonel Labelle; Henri Bourassa; G. Desaulniers, Président de l'Alliance Française et par notre président, Mr. J. Obalski.

Nous regrettons que l'espace nous manque pour reproduire en entier le discours de Mr. le Consul Raynaud, ainsi que d'autres également très intéressants et nous nous contentons d'en donner quelques extraits.

Il nous est agréable de constater que la plupart des orateurs ont émis le même avis que notre Chambre et a demandé à la Compagnie Générale Transatlantique de venir plus souvent.

Ceux-ci ont successivement reconnu et déclaré qu'un service mensuel n'était pas suffisant pour donner au commerce français la satisfaction qu'il attendait de la nouvelle ligne et qu'un service de quinzaine, voire même de huitaine, s'imposait.

Mr. Louis Raynaud déclara qu'il n'y avait pas de moment plus propice pour conquérir au pavillon français la place auquel il a légitimement droit à Montréal et que vu l'essor remarquable que prend le Canada, il y aurait erreur à ne pas essayer de profiter d'un trafic, qui alimente et enrichit tant d'entreprises étrangères.

Il dit aussi sa confiance illimitée et raisonnée dans le splendide avenir réservé au Canada, que son commerce d'un milliard de dollars, pour une population de huit millions, est plus intense que celui des pays d'Europe les plus prospères. Les recettes des Compagnies de transports augmentent, les salaires des ouvriers sont élevés, le marché des valeurs montre une fermeté moins affectée que la finance européenne par les évé-

nements politiques et le pays a des excédents de recettes pour amortir la dette publique, qui d'ailleurs ne se chiffre que par \$40.00 par tête. Enfin la prospérité est telle qu'on a pu dire que le vingtième siècle sera le siècle du Canada.

Mr. Louis Raynaud rappelle enfin l'adage que "la marchandise suit le pavillon" et il réclame des visites plus fréquentes du pavillon français. Puis il termine en déclarant ouvert à Montréal le service de navigation de la Compagnie Générale Transatlantique entre le Canada et la France et lui souhaite le plus grand succès.

Notre Président, au cours de son allocution se fit l'interprète de l'opinion publique, qui, dit-il, aurait besoin de connaître officiellement les intentions de la Compagnie. De nombreux chargeurs français se demandent si son service franco-canadien est établi définitivement et dans ces conditions ne se décident pas à abandonner leurs transporteurs actuels, qui leur donnent d'ailleurs satisfaction. Si la Compagnie Générale Transatlantique avait tout au moins un service de quinzaine, annoncé à titre définitif, ils n'hésiteraient pas certainement à favoriser une entreprise de leur pays.

Cette observation provoque une réponse immédiate de M. Paul Faguet, qui déclare formellement que le service actuel est définitif et l'intention de la Compagnie arrêtée pour l'établissement d'un service de quinzaine, lorsque les événements permettront d'envisager cette amélioration.

Parmi les discours prononcés, il est intéressant de citer quelques passages de celui de Mr. Ross, Président de la Commission du Port de Montréal:

"Le Capitaine et les officiers de ce superbe navire, dit-il, qui a remonté sur un parcours de mille milles le St-Laurent, ont dû être impressionnés par la beauté et la majesté de notre route nationale".

"Le plus bel avenir lui est réservé au point de vue commercial. Le creusement du chenal a été entrepris en 1850; il devait être de 10 pieds et il est rendu actuellement à 30 pieds à l'eau basse, permettant à des navires de 15.000 tonnes d'arriver jusqu'ici".

"La moitié du commerce canadien se fait maintenant par le St-Laurent et dans le port de Montréal, pour lequel on a dépensé Trente huit millions de dollars. Ce placement a été profitable, puisque nous faisons des affaires pour la valeur de \$300,000,000 par année et puisque le total des marchandises importées et exportées représente Six millions de tonnes".

"La route du St-Laurent attire en ce moment l'attention des grandes compagnies de navigation à cause de sa sûreté et des merveilleuses facilités de trafic que l'on commence à reconnaître; depuis l'arrivée de la cale-sèche "Duc de Connaught", le seul reproche que l'on pouvait lui faire a disparu, car les plus gros navi-

res peuvent être réparés, s'il leur arrivait un accident".

"Le port de Montréal a attiré, durant les quatre dernières années, des compagnies comme les White Star, Cunard, Canada, Royal, New-Zealand, Hull, Austria Americana et la dernière — mais non la moindre — la Compagnie Générale Transatlantique".

Mr. Ross déclare enfin que le plus beau succès attend la Compagnie, dont Mr. Faguet est le représentant. Il dit aussi qu'à l'heure actuelle, une Compagnie maritime italienne faisait des démarches pour établir un service entre Gênes, Naples et Montréal et il est rumeur que la ligne Hamburg-America établira l'automne prochain un service sur le Canada.

Le Colonel Labelle, membre de la Commission du Port et ancien Président de la Chambre de Commerce du District de Montréal (institution canadienne-française) confirma les paroles de Mr. Ross et assura la Compagnie Transatlantique que le port de Montréal est prêt à offrir une large hospitalité à tous les navires qu'elle enverra.

A la suite de ce banquet si bien réussi, la Compagnie Générale Transatlantique peut se rendre compte que tous les hommes d'affaires du Canada, importateurs comme exportateurs, sont très bien disposés en sa faveur; il lui appartient maintenant de leur donner satisfaction et de se rendre à leurs désirs, pour que ces bonnes dispositions se continuent, dans l'intérêt général de tout le monde.

UNE CONFERENCE IMPERIALE DES TRANSPORTS AUTOMOBILES A LONDRES

Notre chambre vient d'être invitée à envoyer un délégué pour assister à l'Imperial Motor Transport Conference qui doit se réunir à Londres en juillet prochain sous la présidence de S. A. R. le Duc de Connaught, Gouverneur Général du Canada, actuellement à Londres.

L'objet de cette conférence est de réunir des commerçants notables s'occupant d'automobile dans les diverses colonies et pays de protectorat anglais, afin de les mettre en contact direct avec les fabricants anglais et leur faire dire ce qu'il faut à chacun des pays qu'ils représentent.

La nécessité de modifier les châssis, de les adapter aux besoins et aux routes des divers pays qui doivent les utiliser, l'urgence d'adaptations commerciales de la part des fabricants anglais, semblent avoir attiré l'attention de S. A. R. le Duc de Connaught qui, pendant son séjour au Canada et à la suite de ses visites aux salons de l'auto à Montréal et Ottawa, a certainement relevé les points faibles du commerce anglais dans cette branche.

Nous ne saurions trop remercier le Gouverneur Général du Canada de la marque de courtoisie et d'intérêt que constitue cette invitation à une Chambre de Commerce Française.

Nous comprenons trop bien la valeur des renseignements que nous pourrions recueillir en assistant à cette conférence, pour ne pas accepter avec enthousiasme cette invitation; pour une fois de plus nous reconnaissons la largeur de vues et la délicatesse, dont nos confrères anglais font preuve à l'égard de notre chambre et nous désirons leur témoigner ici même, combien nous sommes sensibles à cette délicate attention.

Nous profitons de cette occasion pour prêcher à nouveau aux fabricants français la nécessité d'une étude approfondie des méthodes commerciales et des besoins spéciaux du Canada, avant d'essayer d'engager la lutte. Il n'est pas plus difficile de vendre au Canada qu'en France, mais il faut parfois s'y prendre d'une façon différente et consentir à adapter les méthodes commerciales du pays.

REVUE FINANCIERE

Voici les cours des principales valeurs de la Bourse de Montréal pendant le mois de mai 1913, comparés avec ceux de l'année 1912:

| | Mai 1913 | | Année 1912 | |
|-------------------------------|----------|-------|------------|--------|
| Bell Telephone. | \$145 | \$146 | \$145 | \$176½ |
| Canada Cement, com. | 29 | 30½ | 26 | 31¾ |
| Canada Cement, pfd. | 89 | 91¾ | 87 | 95½ |
| Canada Cottons, com. | 42 | 45 | 68 | 78½ |
| Canada Cottons, pfd. | 76¾ | 80½ | 16¼ | 35¾ |
| Canadian Pacific Ry. *224 | 243¼ | | 227 | 282 |
| Crown Reserve Mine. | 3.65 | 3.88 | 2.90 | 3.70 |
| Detroit. | *71 | 75 | 50 | 75¼ |
| Dominion Coal, pfd. | 110 | 110 | 106½ | 115 |
| Dominion Steel. | 46¼ | 51 | 54¾ | 69¼ |
| Dominion Iron, pfd. | 98½ | 99 | 100 | 106¾ |
| Dom. Textile, com. | 80 | 89½ | 65¾ | 83¼ |
| Dom. Textile, pfd. | 100¾ | 102 | 99 | 105½ |
| Illinois. | 89 | 90 | 89 | 95 |
| L. of the Woods, com. | 131 | 131 | 125 | 144 |
| L. of the Woods, pfd. *115 | 119¼ | | 115 | 122¼ |
| Mackay. | 81¾ | 83⅞ | 75½ | 92½ |
| Montreal Light. | 214¼ | *228 | 187 | 242½ |
| Montreal Telegraph. | 143 | 143 | 140 | 150 |
| Ogilvie, com. | 121 | 123 | 121 | 133 |
| Penmans, com. | 54 | 55 | 54½ | 61½ |
| Richelieu & Ontario. | 106 | 115 | 103 | 125¾ |
| Quebec Ry. | 15 | 17¼ | 10¼ | 57½ |
| Shawinigan. | 131 | 134½ | 122 | 154¾ |
| Bank of Commerce. | 209 | 213½ | 224¼ | 229 |
| Banque d'Hochelega. | 160 | 160 | 160 | 180¾ |
| Molson's Bank. | 196 | 198 | 202¾ | 212½ |

| | | | | |
|---------------------------|------|------|-----|-----|
| Bank of Montreal. | 230 | 233 | 241 | 256 |
| Banque de Québec. | 122½ | 124½ | 130 | 140 |
| Royal Bank. | 221½ | 223 | 220 | 234 |

* Ex-dividende.

L'ensemble des valeurs a fait preuve le mois dernier d'une grande faiblesse; un grand nombre d'entre elles ont enregistré leur plus bas cours de cette année et l'importance des affaires a été beaucoup plus faible que les mois précédents.

La plupart des valeurs ont terminé le mois avec une perte sensible:

| | Actions vendues. | Baisse. |
|--------------------------------|------------------|----------|
| C. P. R. | 20,315 | 9 points |
| Montreal Light. | 7,579 | 6¾ " |
| Dominion Iron. | 7,949 | 2½ " |
| Dominion Textile. | 5,831 | 4 " |
| Richelieu et Ontario | 5,601 | 3 " |
| Canada Cement com | 5,989 | ¼ " |

Les rapports annuels de plusieurs excellentes compagnies ont été publiés au cours du mois, attestant de la bonne marche des affaires, mais ils n'ont pas réussi à maintenir les cours. Le resserrement financier et l'absence de spéculation sont les principaux facteurs, particulièrement soufferts par le C. P. R. qui a entraîné lui-même les autres valeurs de la liste dans sa chute.

* * *

Le rapport annuel de la Dominion Textile est très favorable.

Les ventes ont été l'année dernières les plus élevées que la Compagnie ait atteintes depuis sa fondation; elles ont été de \$9,824,101, laissant un profit net de \$1,230,705.

La Compagnie a touché pour sa part dans la Dominion Cotton Mills et la Merchants Cotton Co., une somme de \$120,424; le bénéfice social s'élève donc à \$1,351,129.

Après paiement des dividendes, intérêts des obligations, etc., un solde de \$149,723 est reporté sur l'exercice prochain.

La Dominion Textile paie actuellement près de \$350,000 de salaires de plus qu'il y a trois ans, bien que les heures de travail aient été réduites. Elle emploie 10,237 métiers, 459,786 broches et plus de 7,500 personnes.

Le président, au cours de son rapport, a fait quelques remarques sur la prospérité de la Compagnie, déclarant que le vieux matériel est remplacé peu à peu par du matériel neuf, dont le coût d'achat est porté aux dépenses courantes.

* * *

La situation monétaire, qui continue à être aussi resserrée, a un effet particulièrement marqué sur les compensations des banques.

Pendant le mois de mai dernier, Toronto a accusé

une importante diminution de \$17,000,000 et l'augmentation de Montréal a été d'à peine 1/3 pour cent.

Voici les compensations comparées de ces deux villes pour les trois dernières années (mois de mai) :

| | Montréal | Toronto |
|---------------|---------------|---------------|
| 1913. | \$248,446,965 | \$189,212,866 |
| 1912. | 247,675,889 | 206,382,191 |
| 1911. | 209,494,401 | 163,524,420 |

La circulation des billets de banque dans le Dominion a diminué pendant le mois d'avril; cependant les dépôts à vue ont augmenté sensiblement.

* * *

Le rapport annuel de la Merchants Bank vient d'être publié.

En raison de la décision de cette société de terminer désormais son exercice au 30 avril, ce rapport ne touche en réalité que cinq mois.

Le profit net de cette institution s'est élevé à \$538,653 représentant 18.9 pour cent de son capital payé, sur lequel un dividende net de 10 pour cent est versé aux actionnaires.

* * *

Le Canadian Pacific Ry voit pour la première fois depuis deux ans le montant de ses bénéfices nets en diminution.

Il faut en effet remonter jusqu'en février 1911; l'hiver de cette année avait été particulièrement défavorable aux opérations des chemins de fer; depuis, l'augmentation avait été constante et régulière.

Voici le tableau d'avril 1913 et 1912:

| | Avril 1913 | Avril 1912 |
|--------------------------|--------------|--------------|
| Recettes brutes. | \$11,750,913 | \$11,201,350 |
| Dépenses. | 7,805,836 | 7,085,599 |
| Recettes nettes. | \$ 3,945,077 | \$ 4,115,751 |

Néanmoins, si l'on considère l'ensemble des 10 premiers mois de l'exercice 1912-13 par rapport à ceux de 1911-12, la situation est très satisfaisante.

Par contre les opérations du Canadian Northern Ry ont augmenté pendant le même mois:

| | Avril 1913 | Avril 1912 |
|--------------------------|-------------|-------------|
| Recettes brutes. | \$1,745,300 | \$1,608,100 |
| Dépenses. | 1,242,200 | 1,205,000 |
| Recettes nettes. | \$ 503,100 | \$ 403,100 |

L'augmentation des voies en exploitation était de 316 milles.

* * *

Le rapport annuel de la Montreal Light, Heat & Power Coy, accuse un progrès important

Voici les chiffres officiels:

| | |
|--------------------------|----------------|
| Recettes brutes. | \$5,509,556.62 |
| Dépenses. | 2,792,419.60 |
| | <hr/> |
| | \$2,717,137.02 |

Etant donné le développement considérable de la ville de Montréal, l'émission d'une augmentation de capital est devenue nécessaire pour l'agrandissement de ses usines.

La somme de \$5,000,000 a été acceptée par les actionnaires et la Compagnie a décidé la construction d'une nouvelle station devant produire quatre millions de pieds cubes de gaz par jour et susceptible de produire une double quantité, si le besoin s'en manifeste ultérieurement.

En attendant la Compagnie a annoncé au public des réductions sur les prix du gaz et de l'électricité, qui représentent réciproquement un peu plus de 5 et 9 pour cent; on s'attend cependant à ce que l'augmentation des affaires compense rapidement cette perte de revenu.

CORRESPONDANCE D'OTTAWA

Ottawa, 1er juin 1913.

Le mois dernier, le gouvernement avait eu à subir bien des ennuis de la part de la Chambre Basse, parce que celle-ci avait entravé la marche de son programme, mais cette fois-ci, il s'est agi de difficultés autrement sérieuses. Il était facile à l'hon. M. Borden de baillonner hermétiquement l'opposition aux Communes au moyen de quelques bons règlements et il a procédé à l'opération avec une maestria remarquable; mais il ne peut en être ainsi au Sénat, à la Chambre Haute, où la majorité est anti-gouvernementale.

C'est pourquoi deux échecs fort graves ont attristé la performance gouvernementale. Le premier échec a été celui du Bill des Grands Chemins qui est tombé devant le même obstacle que l'année dernière. Le gouvernement est désireux d'attribuer chaque année une somme propre à améliorer les routes provinciales qui représentent un intérêt général ou à construire de nouvelles artères tendant à faciliter la communication générale. Tout le monde est d'accord sur la nécessité d'un mouvement dans ce sens et veut créer un lien entre les provinces, une armature de routes nationales, comme nous avons des chemins de fer transcontinentaux. Mais où l'on ne s'entend pas, c'est quand il s'agit de partager l'argent nécessaire à cette fin. Dans le Canada, au régionalisme intense, où le pouvoir fédéral a accaparé toutes les grandes sources de revenu, quitte à en faire ensuite une répartition aux provinces au moyen de subsides ou subventions, c'est un fait admis que les répartitions de cette nature doivent se faire d'après la population de chaque province. La première idée qui est venue, c'est que ce principe serait suivi pour diviser la somme que le gouvernement fédéral veut affecter aux routes nationales. De fait le budget soumis l'année dernière et celui-ci, concevaient dans ce sens la répartition des sommes

inscrites pour chaque province. Alors les libéraux ont demandé pourquoi ce principe ne serait pas incorporé dans la loi elle-même, afin qu'il ne pût pas y avoir tentation de la part du gouvernement d'avantager une province favorable au parti au pouvoir et afin d'éviter la possibilité de cette fameuse surenchère électorale qui a ruiné dans l'esprit public le parlementarisme français.

Mais, ici le gouvernement Borden se dérobe, il veut bien promettre, mais il ne veut rien écrire. Alors l'opposition libérale au Sénat s'est permis d'ajouter au bill une toute petite clause, imposant fatalement l'obligation de partager les largesses gouvernementales entre les provinces, suivant le recensement et non suivant leur teinte politique.

Le gouvernement a été très offusqué qu'on se permit de vouloir le tenir en lisières et a mieux aimé ne rien donner aux provinces et ne rien faire pour les grandes routes nationales que d'être surveillé et suspecté. Il a retiré son Bill et le gardera dans ses cartons jusqu'à la Réforme du Sénat.

Le deuxième échec dont il est bon de parler, c'est l'altération de la Loi du Subvention Navale remaniée par les mains profanes du Sénat. Inutile de s'étendre sur la teneur et le sens de loi de trente-cinq millions pour les Trois Dreadnoughts. Ces fameux dreadnoughts sont maintenant complètement perdus de vue. L'urgence qui avait un moment été arborée pour justifier cette offre à l'amirauté anglaise a totalement disparu; le péril allemand a sombré dans les embrasades nuptiales de Berlin et on n'en souffre plus mot.

Le Bill dénommé naval n'est plus qu'un symbole; ce qui est en jeu, ce sont deux politiques et le débat prend de ce fait une ampleur bien autrement digne que la chicane initiale au sujet de quelques propriétaires de chantiers de navire et quelques vendeurs d'armements. Sous le couvert de don de trois dreadnoughts ou plutôt d'une transaction bancaire que représenterait ce don, la lutte s'est faite dans la chambre populaire sur deux idées politiques:

L'hon. M. Borden veut orienter le développement de l'Empire dans le sens de la Fédération Impériale.

Sir Wilfrid Laurier tient pour l'idéal traditionnel d'un Empire composé d'États autonomes, contrôlant leurs propres affaires et unis par des liens d'affection, d'intérêts et de communauté d'institutions.

Nous n'avons pas à discuter la valeur de ces deux idées, qui ont toutes deux leurs défenseurs et leurs partisans. Nous voulons simplement poser la question.

Le gouvernement, qui naturellement prétend avoir raison, a fait passer de force aux Communes le Bill naval qui est l'expression de son propre idéal et il l'a envoyé au Sénat pour que celui-ci lui donne son approbation; le Sénat lui, plus lent et plus difficile à

mouvoir, n'a pas voulu se prononcer immédiatement. Il a ajouté au bill gouvernemental, un petit papillon, un appendice, une petite note simplement disant que le Bill ne deviendrait "exécutoire que quand il aurait reçu l'assentiment du peuple". Aussitôt maculé de cette façon, le Bill a été retiré par le gouvernement.

Si, le Canada comprenait plus la "politique" et moins de "politiciens", personne ne trouverait à redire, à cette précaution toute démocratique. Mais le pays est tellement imbu de la cuisine électorale, qu'aussitôt le vote annoncé, il oublie l'Empire, les dreadnoughts et même le péril allemand et qu'il songe seulement au parti à tirer de la situation en vue d'élections possibles.

Car il est certain que, bon gré ou malgré, le gouvernement devra en venir aux élections et que le peuple se prononcera alors sur la valeur réciproque des deux politiques énoncées.

Mais, tout gouvernement quelque'il soit veut choisir le bon moment, non pas celui où les dreadnoughts pourront forcément servir à quelque chose, mais celui où il aura eu le temps et l'occasion de réunir assez de munitions sonnantes et trébuchantes pour avoir une belle chance de retour au pouvoir. C'est pourquoi nous devons attendre et l'Amirauté attendra aussi, ce qui ne la dérangera pas beaucoup. Il est bien certain qu'elle compte beaucoup mieux pour le maintien de la paix, sur la récente visite à Berlin, que sur le cadeau putatif du trésor canadien.

* * *

L'avenir du Canada arrive dans ce pays, par entrepont. Les pères des générations à venir descendent la passerelle, leur ballot sur le dos, s'entassent sur les bancs de bois des wagons "Colonist" pour gagner leur foyer futur dans l'ouest. Souvent, ils ne parlent pas la langue du pays. Presque toujours ils sont pauvres et viennent ici améliorer leur situation. Ils méritent la sympathie, l'aide et l'assistance.

L'hon. T. W. Crothers, ministre du travail, chargé par intérim de l'Immigration, a sagement compris le besoin impératif qui s'impose de sauvegarder ces nouveaux arrivants destinés à jouer un rôle essentiel dans l'avenir du pays. Il a pourvu à l'adoption de règlements mettant toutes les agences de placement ayant affaire aux nouveaux immigrants sous le contrôle direct du gouvernement. Le règlement prescrit un honnête traitement pour tous ceux qui cherchent du travail et l'inspection de toutes les agences. En voici les termes principaux: 1. Imposition d'une licence ou permis, autorisant à placer les immigrants et devant être affichée visiblement dans les bureaux des agences autorisées; 2. Tenue dans chaque agence d'un registre des immigrants placés, avec nature de l'emploi, lieu, prix, etc., toujours visible aux inspecteurs. 3. Défense au placier d'envoyer un immigrant à une position

sans ordre écrit du patron, avec nature du travail et prix; cet ordre ne devant pas être plus vieux que deux mois. 4. Défense d'exiger de l'homme placé plus de \$1.00 pour lui fournir la position et le prix réel du transport au lieu de l'occupation. 5. Pour violation des règlements, amende jusqu'à \$100, et à défaut trois mois d'emprisonnement.

Les agences de placement avaient jusqu'à présent commis des abus déplorables. Profitant de l'ignorance de la langue et du pays, elles avaient dévalisé les pauvres débarqués. Il était temps de mettre un terme à ces infâmies. Ce n'était pas seulement un besoin de justice et d'honnêteté; mais encore un sens politique. C'est toujours le premier accueil qui compte. Les premiers mois passés au Canada portent une impression dont l'immigrant se ressent toujours. Il se donnera à son pays en proportion de ce que celui-ci lui aura donné, à son arrivée, de sympathie, justice et loyauté.

Et puis, les lettres que les immigrants écrivent chez eux constituent la vraie propagande. Si elles sont écrites par des hommes qui ont été trompés, volés, abusés au début, par des agents de placement sans scrupules, cela retarde la venue des autres.

Mais si elles expriment la joie d'une bonne arrivée, d'une réception sympathique, cela vaut tous les feuillets de distribution illustrés et multicolores.

A ce titre l'Hon. M. Crothers a exécuté une oeuvre juste et intelligente.

• • •

Il est rare que l'on discute sagement et sensément les questions où se mêle un grain d'Impérialisme. Discuter dans nos temps troublés une question où le sentiment impérialiste ou britannique est en jeu, c'est s'exposer aux plus brutales invectives. Ce que les Anglais peuvent dire chez eux, les reproches qu'ils peuvent s'adresser, les appréciations auxquelles ils peuvent se livrer, deviennent ici un crime de lèse-majesté. Aussi doit-on se taire et ne jamais dire ce qu'on pense, si l'on ne veut pas se faire assommer. C'est pourquoi nous sommes très heureux d'avoir à enregistrer une opinion très digne et très courageuse, exprimée par le Sénateur Edwards, d'Ottawa dans la discussion de la coopération du Canada à la défense de l'Empire et de son assistance proposée à l'Amirauté Anglaise:

"L'Angleterre, a-t-il dit, n'a jamais prêté un sou au Canada, ce sont les banquiers anglais qui ont prêté de l'argent au Canada". Cette confusion si fréquente au Canada entre l'Angleterre et les financiers anglais devait bien un jour être relevée. Il faut bien reconnaître un fait; c'est que l'argent anglais qui a aidé à développer le Canada est venu des poches de particuliers et a été placé pour en retirer des profits. Il n'est pas moins vrai, comme l'a montré le sénateur Edward, que

l'Angleterre a prêté plus d'argent aux Etats-Unis qu'au Canada. A moins que l'on veuille absolument fermer les yeux et nier les faits, il faut admettre la différence totale entre un bienfait national et un placement particulier.

• • •

Le gouvernement a fait une large part aux chemins de fer dans son budget extraordinaire et présente un menu de subventions passablement chargé.

Il a décidé d'accorder au Canadien Nord une double subvention de \$12,000. par mille pour ses embranchements d'Ottawa à Port Arthur, distance de 910 milles; d'Edmonton à Yellow-Head Pass, 260 milles; et le gouvernement recevra en retour pour \$7,000,000 d'actions dans le Canadien Nord. Ainsi le gouvernement aura à l'avenir des intérêts financiers effectifs dans le Canadien Nord.

Le gouvernement accorde en outre au Canadien Nord l'aide ordinaire de \$6,400 par mille pour l'embranchement d'Ottawa à Toronto, 250 milles. Toutes ces subventions devront être payées aux conditions ordinaires, de sorte qu'aucune avance spéciale n'est faite au chemin de fer.

Les autres subventions les plus importantes sont celles qui seront votées au chemin de fer du gouvernement d'Ontario. Ces subventions avaient été votées l'an dernier, mais le sénat les avait supprimées. Le total des subventions au Temiskaming et Ontario Ry. s'élèvera à \$1,800,000.

Deux importants chemins de fer de pénétration dans l'ouest d'Ontario seront également subventionnés.

Le C. P. R. obtient de l'aide pour un certain nombre de lignes de l'ouest, ainsi que l'Alberta Central et le Calgary-Fernie. Les chemins de fer du Nouveau Brunswick et quelques autres s'ajoutent à la liste. Le montant total des subventions recommandées est d'environ \$22,000,000.

Enfin on annonce aujourd'hui que le gouvernement va prêter quinze millions, (\$15,000,000) au Grand-Tronc-Pacifique pour lui permettre de continuer ses travaux et de les achever à la date fixée en 1914. La tension monétaire empêche le G. T. P. de financer actuellement ses valeurs et c'est pourquoi le gouvernement consent à agir comme banquier en sa faveur.

• • •

Le ministre de la justice, l'Hon. C. J. Doherty, doit être félicité d'avoir proposé au Parlement de faire au Code Criminel quelques changements désirés depuis longtemps et, bien que la mesure n'ait pas encore subi toutes les épreuves, il est probable qu'elle sera incorporée dans les statuts avant la fin de la session.

La décision d'accroître la sévérité de la loi au sujet de la vente des armes à feu et autres armes, en exigeant que l'acheteur produise un permis de la police, avant de pouvoir opérer l'achat, est une disposition

excellente. Autrefois, il fallait être muni d'un permis pour pouvoir porter sur soi une arme à feu, mais la possession d'une arme par un individu n'était généralement pas découverte avant que la police eût été appelée à constater un délit commis. Tant que les armes peuvent être vendues à tout individu qui en a la fantaisie, il ne faut pas beaucoup s'attendre à voir mettre un terme aux extravagances des névrosés, des alcooliques ou des aliénés. La police est en parfait état de savoir entre quelles mains les armes et les pistolets constituent un danger public.

Il y a de plus dans la loi une clause très sensée et que nous recommandons en particulier, c'est celle qui interdit l'achat de fusil à air à des enfants de moins de seize ans. Cette prohibition est de nature à éviter bien des accidents avec des enfants aussi turbulents que notre jeunesse intensive.

Les amendements d'ordre social prévus dans la loi sont très intéressants, surtout en ce qu'ils sont l'oeuvre au Canada d'un mouvement féminin qui a réussi d'une façon remarquable, grâce au calme avec lequel il a été conduit. La punition des cas d'abandon de la femme par le mari a été aggravée, en permettant de punir le mari-déserteur, sans qu'il soit nécessaire de prouver que son abandon a mis en danger la vie ou la santé de la femme et des enfants abandonnés.

Les châtiments pour le proxénétisme, ce qu'on appelle ici le trafic des Esclaves Blanches, ont pris une tournure plus sérieuse que par le passé. La loi accordera à l'avenir au juge la latitude d'imposer la peine du fouet aux individus trouvés coupables de s'être livrés à cette démoralisante industrie. Comme ce genre de peine est le seul auquel ces rebuts antisociaux soient encore sensibles, il est à féliciter le ministre de la justice d'avoir mis cette arme entre les mains des magistrats chargés de protéger la société.

On peut en dire autant d'une autre modification intéressante à la loi ayant pour objet de classer comme acte criminel le fait de louer des maisons pour des fins de prostitution. Cette mesure aura probablement pour effet de mettre un terme à la rapacité des certains personnages très moraux en discours et en paroles, très bien classés dans la société, mais trop disposés à oublier leurs principes lorsqu'ils ont la chance de pouvoir palper de gros loyers et d'empocher de l'argent, quelque soit son odeur.

* * *

Le Canal de la Baie Georgienne devant aller, de la rivière aux Français à Montréal, qui depuis tant d'années figure devant le public a été souvent annoncé et décrit, sa construction a été souvent promise, puis discutée et rediscutée, ses mérites ont été cependant amplement prouvés et déprouvés; il vient encore de recevoir un temps d'arrêt nouveau.

C'est une curieuse histoire que celle de cette entre-

prise à laquelle tous les gouvernements prétendent être favorables et que tous essaient de ne pas construire!

Les libéraux quand ils étaient au pouvoir cotvaient de fleurs le projet; les ministres reçurent le sourire aux lèvres une pétition longue d'un mille et demi, portant les signatures serrées de tous les libres et indépendants électeurs de la région. Et finalement ils trouvaient moyen de masquer leur inactivité derrière une commission censée chercher si le Canal pourrait être construit et combien il coûterait.

Ce subterfuge a donné aux gouvernants d'alors une dizaine d'années de tranquillité.

Le parti libéral tombé, les gens de la région de l'Ottawa se sont dit: "C'étaient les libéraux qui empêchaient le canal d'être construit, maintenant que voilà les conservateurs arrivés, vous allez voir comme ça va marcher!"

Hélas, trois fois hélas, plus ça change, plus c'est la même chose!

Les conservateurs eux aussi, se proclament en faveur du canal, ils comblent les promoteurs de promesses; mais ils ont également un truc pour masquer leur magistrale inactivité.

Il viennent donc d'organiser une commission pour examiner l'aspect commercial de l'entreprise et savoir s'il y aurait un bénéfice réalisable des millions à dépenser pour la mener à bonne fin.

Il est certain que l'on aurait bien fait de commencer par cela!

Mais le Canal de la Baie Georgienne est pas prêt d'être fini il en coulera encore bien de l'encre dans les journaux et de l'éloquence dans le parlement, avant que les flots de la Baie Georgienne passent par ses écluses.

Enfin la session s'achève! La semaine prochaine verra sans doute sa fin.

La loi des Banques et la loi de la Convention des Antilles Anglaises avec les changements au tarif sont passées sans encombre, dans les conditions indiquées.

Ce sera sans doute l'oeuvre essentielle de cette longue réunion parlementaire.

O. RIDEAU.

CA ET LA

La guerre de tarif engagée entre le "Canadian Pacific Railway" et "l'Austro-Americana Line" semble terminée, bien qu'aucun accord ne soit officiellement intervenu.

Le C. P. R. vient en effet de relever le taux des passages de 3e classe sur ses lignes de Trieste et d'Anvers à \$29.50 contre \$22.00 et l'on annonce que la "Hamburg-America Linie" et les autres compagnies du pool appliquent maintenant ce même taux.

Les débuts des deux services méditerranéens sur le Canada ont été particulièrement brillants, chaque navire des compagnies concurrentes ayant amené à Montréal un nombre considérable d'émigrants et de grosses cargaisons; comme nous l'avons annoncé dans notre dernier bulletin, une compagnie italienne va se mettre en ligne prochainement et malgré cela, il paraît qu'il y aura encore assez de trafic pour tout le monde.

La décision récente du C. P. R. semble confirmer cette façon de voir.

La compagnie canadienne, dans tous les cas, n'avait pas à redouter beaucoup la coalition allemande-autrichienne; elle pouvait en effet se permettre des concessions de tarif plus larges que cette dernière, pour le transport maritime des émigrants, sûre de trouver une importante compensation dans leur voyage par fer sur son réseau.

* * *

Les soumissions pour la première partie des travaux ordonnés par la Ville de Montréal pour l'enlèvement des poteaux et des fils électriques de la voie publique, ainsi que l'installation d'une canalisation souterraine, viennent d'avoir lieu et l'adjudication a été donnée à une maison locale d'entreprise, pour la somme de \$271,000.

Les travaux devront être achevés dans un délai de six mois, c'est-à-dire avant l'hiver et seront effectués sur une des plus importantes artères commerciales, la rue Sainte-Catherine.

Nous rappelons que la Ville de Montréal a obtenu de l'autorité administrative le droit d'emprunter Cinq millions de dollars pour l'enlèvement des poteaux en bois et des cables électriques, qui existent actuellement dans chacune des rues.

Les soumissions étrangères sont admises.

* * *

Le plus grand cargo-boat de la navigation des lacs va être mis en chantier à Port-Arthur (Ontario). Sa capacité en grains sera de 650,000 boisseaux.

Ses dimensions seront celles d'un paquebot transatlantique; sa longueur de 625 pieds est en effet à peu de chose près celle de "la Provence" de la Cie. Générale Transatlantique. Il mesurera 59 pieds de largeur et 32 pieds de hauteur à la quille.

L'entrée en service de ce léviathan des lacs aura lieu au début de la saison 1914 entre Port Arthur et Collingwood (Ontario).

NOUVELLES ET INFORMATIONS

On nous annonce la venue à Montréal, du croiseur cuirassé "Descartes", pour le 14 juillet.

C'est la première fois qu'un navire de guerre fran-

çais remonte jusqu'ici; la Colonie française de notre ville se propose en conséquence d'organiser des fêtes à cette occasion.

* * *

Nous accusons réception, à son auteur, d'une brochure intéressante, intitulée "La Rivalité Commerciale de la France et de l'Allemagne au Canada", par M. Michel Laglenne, Conseiller du Commerce Extérieur.

INFORMATIONS COMMERCIALES

Nous insérons dans notre Bulletin les informations de commerce qui nous sont demandées.

La Chambre de Commerce Française de Montréal se borne à mettre en rapport les parties intéressées sans assumer aucune responsabilité.

...Les noms et adresses des maisons de commerce qui ont fait les annonces ci-dessous peuvent être obtenus, sur demande, au bureau de notre Chambre, 35 rue St-Jacques, à Montréal.

DEMANDES D'AGENTS

93. COLLES ET GELATINES: Une maison française demande un représentant au Canada.
94. HUILES D'OLIVE: Une importante maison de Nice désirerait être représentée au Canada.
95. CHAMPAGNE: La Champagne Point-Carré et Cie. demande un agent au Canada.
96. HUILES D'OLIVE: Un agent est demandé par une Maison de Marseille pour introduire ses produits au Canada.
97. PEIGNES: Une maison parisienne désirerait se mettre en rapport avec un agent pour la vente de ses produits: peignes en corne et en celluloïd.
98. PARFUMERIE: Une maison française désirerait s'entendre avec un acheteur canadien.
99. TULLES ET DENTELLES: Une importante maison lyonnaise de tulles et dentelles voudrait se mettre en rapport avec un agent ou représentant.
100. ACIERS A OUTILS DIVERS: Une importante aciérie demande un agent au Canada.
101. FUTS ET TONNAUX EN ACIER: Une fabrique française voudrait introduire ses articles au Canada.

DEMANDE DE PRODUITS CANADIENS

102. BOIS: Un agent commissionnaire de Marseille demande à se mettre en rapport avec une maison canadienne pour l'importation de bois sur cette place.